

APPEL DE CANDIDATURES

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA NIVEAU 2

Centre Énergie Matériaux Télécommunications

Affichage à l'interne : 29 septembre 2026 au 18 février 2027

Thèmes : énergie durable, sources et utilisation; nanomatériaux et procédés de fabrication avancés; science ultrarapide et photonique; télécommunications; biotechnologies; et modélisation numérique de systèmes physiques et cognitifs

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lance un appel de candidatures pour combler une chaire de recherche du Canada (CRC) de niveau 2 dans le secteur des sciences naturelles et du génie (CRSNG), afin d'appuyer sa stratégie de développement et celle de son Centre Énergie Matériaux Télécommunications (EMT), dans le cadre de leur programme scientifique respectif.

Le programme scientifique du Centre EMT se déploie autour des six axes de recherche suivants : Axe 1 – Énergie durable, sources et utilisation; Axe 2 – Nanomatériaux et procédés de fabrication avancés; Axe 3 – Science ultrarapide et photonique; Axe 4 – Télécommunications; Axe 5 – Biotechnologies; et Axe 6 – Modélisation numérique de systèmes physiques et cognitifs. Plus spécifiquement, deux grands enjeux prioritaires ont été identifiés. Ceux-ci portent sur : 1) la souveraineté technologique pour les technologies de l'information et des communications; 2) la transition énergétique et décarbonation.

Cet appel de candidatures pour une chaire de recherche du Canada de niveau 2 vise principalement à renforcer l'un ou l'autre des axes de recherche du Centre EMT, tout en s'inscrivant dans un ou plusieurs des enjeux sociétaux identifiés. Il vise également une intégration dans au moins un des créneaux stratégiques du [programme scientifique institutionnel](#).

Programme des chaires de recherche du Canada

En 2000, le gouvernement du Canada a créé un programme permanent dans le but d'établir 2 285 professorats de recherche – ou chaires de recherche du Canada – dans les établissements d'enseignement du pays. Le Programme des chaires de recherche du Canada investit environ 311 millions de dollars par année afin d'attirer et de retenir un groupe diversifié de chercheuses et chercheurs de premier ordre, afin de consolider l'excellence de la recherche et de la formation dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Les titulaires de chaire visent à atteindre l'excellence en recherche dans les domaines des sciences naturelles, du génie, des sciences de la santé, des sciences humaines et des sciences sociales. Ils et elles aident les Canadiennes et Canadiens à approfondir leurs connaissances, à améliorer leur qualité de vie et à renforcer la compétitivité du Canada sur la scène internationale. Ils et elles contribuent par ailleurs à la formation de la prochaine génération de travailleuses et travailleurs hautement qualifiés en supervisant des étudiantes et étudiants, en enseignant et en coordonnant les travaux d'autres chercheuses et chercheurs.

Pour plus de renseignements sur le Programme des chaires de recherche du Canada :

http://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/nomination-mise_en_candidature-fra.aspx.

Exigences et habiletés particulières

La personne candidate doit :

- être une excellente chercheuse émergente ou un excellent chercheur émergent de calibre mondial qui a fait preuve d'une créativité particulière en recherche;
- avoir démontré qu'elle a le potentiel nécessaire pour se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années;
- avoir le potentiel nécessaire pour, une fois qu'elle est titulaire d'une chaire, recruter, former et retenir d'excellents stagiaires, étudiantes ou étudiants et chercheuses et chercheurs futurs;
- proposer un programme de recherche original, novateur et de haute qualité.

Admissibilité des personnes candidates

Seuls les membres actuels du corps professoral salarié en poste à l'INRS au Centre EMT sont admissibles à ce concours et peuvent poser leur candidature.

En vertu des critères d'admissibilité du Programme des chaires de recherche du Canada, les candidates ou candidats à une chaire de niveau 2 doivent être de nouvelles chercheuses ou de nouveaux chercheurs. Elles et ils doivent aussi être au moins professeures ou professeurs adjoints ou professeures ou professeurs agrégés ou doivent posséder les qualifications nécessaires pour pouvoir être nommés à ces niveaux.

Les chaires de niveau 2 sont destinées à des chercheuses et chercheurs émergents exceptionnels (elles ou ils doivent être des chercheuses et chercheurs dont la première nomination à un poste universitaire indépendant lié à la recherche remonte à moins de 10 ans au moment de la mise en candidature)*.

Un poste universitaire indépendant lié à la recherche :

- correspond à un poste (permanent ou non) au sein du corps professoral d'une université;
- exige que la chercheuse ou le chercheur mène des travaux de recherche sans être sous la direction d'une autre personne;
- autorise la chercheuse ou le chercheur à diriger ou à codiriger les travaux de recherche d'étudiantes et étudiants inscrits dans un programme de premier cycle ou de cycle supérieur, ou encore de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral.

* Il est à noter que cette exigence ne s'applique pas dans le cadre d'une demande de renouvellement de mandat d'un titulaire de chaire de niveau 2.

Les personnes mises en candidature dont la première nomination à un poste universitaire indépendant lié à la recherche remonte à plus de 10 ans (et dont la carrière a été interrompue en raison, entre autres, d'un congé de maternité ou d'un congé parental, d'un congé de maladie prolongé ou d'une formation clinique) peuvent faire examiner leur admissibilité à une chaire de niveau 2 au moyen du processus de [justification de la chaire de niveau 2](#) du Programme. Pour en savoir plus ou si vous avez des questions concernant votre admissibilité, communiquez avec le Service à la recherche sans délai.

Énoncé en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

L'INRS reconnaît l'importance d'accueillir, de respecter et de valoriser la diversité au sein de sa communauté, notamment en matière de lieu d'origine, de religion, de statut d'immigration, de statut autochtone, d'origine ethnique, d'aptitudes, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'âge. Il reconnaît le caractère essentiel de l'apport des personnes des groupes sous-représentés en milieu universitaire à la poursuite de sa mission.

L'INRS reconnaît que les femmes et personnes de minorités de genre, les personnes racisées, les Autochtones et les personnes en situation de handicap (groupes désignés) sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination en matière de recrutement, de sélection et de nomination pour les CRC ainsi que pour toute autre activité de recherche au sein de son établissement. Il invite les personnes qui s'identifient à ces groupes à soumettre leur candidature. Guidé par le [plan d'action en équité, diversité et inclusion](#) qu'il a déposé auprès du Programme des chaires de recherche du Canada, l'INRS adapte ses pratiques et se fixe des objectifs clairs pour favoriser l'équité à leur égard et assurer leur juste représentation au sein de son personnel et parmi ses titulaires de CRC.

L'INRS s'assurera d'offrir aux personnes candidates des mesures d'adaptation pour répondre à leurs besoins, le cas échéant. Il invite ainsi toute personne candidate au Programme des chaires de recherche du Canada et nécessitant des mesures d'adaptation (déficience visuelle, déficience auditive, mobilité restreinte, etc.) à les énoncer à la conseillère en équité, diversité et inclusion, madame Léa Maude Gobeille Paré (LeaMaude.GobeillePare@inrs.ca; (418) 654-2582. Elle fera le suivi approprié pour répondre aux attentes de la personne candidate. De plus, elle informera expressément le comité d'évaluation que le besoin de mesures d'adaptation ne peut pas être utilisé comme argument contre une candidature dans le cadre du processus d'évaluation.

Comment postuler ?

Le processus de dépôt de candidature comporte deux étapes :

- 1- dépôt d'une expression d'intérêt;
- 2- dépôt du dossier de candidature.

1. Dépôt d'une expression d'intérêt

Cette étape d'ordre administratif est **obligatoire** et sert à aider à la constitution du comité d'évaluation des dossiers de candidature. Notez que la description des bénéfices institutionnels potentiels de la candidature sera évaluée par l'équipe de la Direction scientifique et pourrait constituer un motif de refus de votre candidature si elle juge que votre proposition n'est pas suffisamment alignée avec les objectifs du programme scientifique institutionnel et du programme scientifique du centre.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir par courriel le formulaire d'expression d'intérêt dûment rempli au plus tard le **3 décembre 2026, 16h00**.

Le formulaire d'expression d'intérêt comprend :

- le nom de la personne candidate;
- le titre de la chaire proposée;
- la langue de la demande complète;
- un résumé de 2 500 caractères au plus décrivant les objectifs du programme de recherche proposé (si vous utilisez le formulaire d'expression d'intérêt en anglais, vous devez néanmoins fournir obligatoirement le titre de la chaire proposée et un résumé de votre programme en français);
- une description des bénéfices institutionnels potentiels de la candidature d'une page au plus;
- une liste de suggestions de cinq expertes et experts externes qui ne sont pas en [conflit d'intérêts](#) avec la personne candidate;
- le cas échéant, une liste des personnes à exclure pour les évaluations externes;
- un curriculum vitae à jour couvrant au moins les six dernières années.

Les résultats de l'évaluation de l'expression d'intérêt seront communiqués par courriel aux personnes candidates à la mi-décembre. Les personnes candidates dont l'évaluation de l'expression d'intérêt est positive seront invitées à déposer un dossier de candidature complet.

2. Dépôt du dossier de candidature

Les personnes invitées à déposer un dossier de candidature sont priées de faire parvenir leur candidature par courriel au plus tard le **18 février 2027, 16h00**.

Les candidatures déposées après la date et l'heure limites ne seront pas acceptées.

Le dossier de candidature à soumettre doit comprendre :

- le formulaire du curriculum vitae dûment rempli, incluant une justification pour les interruptions de carrière, le cas échéant;
- le document accompagnant le CV selon les instructions fournies;
- une description du programme de recherche selon les instructions fournies;
- s'il s'agit d'un renouvellement, une description des retombées du mandat de chaire antérieur.

Les documents incluant le formulaire du CV à compléter ainsi que les instructions détaillées pour les diverses parties du dossier de candidature peuvent être téléchargés en utilisant ce lien : <https://inrs.ca/la-recherche/appels-candidatures-chaieres-recherche-canada#documentation-utile-pourle-depot-d-une-candidature>.

Les personnes candidates peuvent consulter le formulaire d'évaluation utilisé par les membres du comité d'évaluation en consultant le lien suivant : <https://inrs.ca/la-recherche/appels-candidatures-chaieres-recherche-canada#documentation-utile-pourle-depot-d-une-candidature>.

La candidature sera sélectionnée comme décrit dans la [Directive relative aux chaires de recherche du Canada](#) de l'INRS. L'INRS est conscient que certaines situations peuvent nuire au dossier des réalisations en recherche de certaines candidatures. C'est pourquoi il incite les personnes candidates à expliquer comment toute situation personnelle particulière (ralentissement ou interruption de carrière) a

affecté leur dossier de réalisations. Ainsi, la productivité de recherche des personnes candidates sera examinée en tenant compte de l'impact de ces circonstances personnelles sur leur dossier de réalisations (publications, obtention de financement, encadrement, déplacements hors Québec, etc.). Des ralentissements de carrière se produisent lorsqu'une personne candidate est contrainte de ralentir ses activités de recherche pour des raisons médicales, familiales ou autres. Des interruptions de carrière se produisent lorsqu'une personne candidate est contrainte d'interrompre ses travaux de recherche pour une longue période (grossesse, soins à une ou un jeune enfant, soins à une personne âgée, maladie, etc.) pour des raisons médicales, familiales ou autres.

La personne dont la candidature aura été retenue à l'issue du concours sera accompagnée par le Service à la recherche dans la préparation de la demande qui sera déposée au Programme des chaires de recherche du Canada. De même, plusieurs services de l'INRS seront appelés à lui fournir des données ou des conseils pour la préparation de la demande (conseillère en équité, diversité et inclusion, gestionnaires de centre, équipe du postoctroi du Service à la recherche, etc.). Ainsi, la personne retenue devra s'engager à respecter l'échéancier interne établi par le Service à la recherche. En cas de non-respect de cet échéancier, la Direction scientifique se réserve le droit de reporter le dépôt de sa candidature au prochain concours ou de l'annuler.

Veuillez transmettre votre expression d'intérêt et votre dossier de candidature à l'attention de :

Madame Nathalie Gendron

Directrice du service à la recherche

Institut national de la recherche scientifique

490, rue de la Couronne

Québec (Québec) G1K 9A9

servicealarecherche@inrs.ca